

	COMPTE-RENDU DE REUNION	
	Objet	Comité local de concertation n°5 "Life+ Pêche à pied de loisir"
	Date et lieu	15 septembre 2016 / 10h15-12h30, Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon
	Rédacteur	Delphine MARTINS de MOURGUES, PNMBA
	Diffusion	Membres du comité local de concertation + mise en ligne sur serveur public

Annexe 1 : Présentation diaporama

Annexe 2 : Présents, invités, excusés

ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION

Le contenu du diaporama n'est pas repris dans ce compte-rendu puisque joint en annexe. En revanche, les informations complémentaires, remarques, questions, réponses et discussions sont rapportées ci-dessous.

Ordre du jour mené en deux temps :

1/ Restitution

- Bilan des actions menées en 2016 (suivi de la fréquentation, enquêtes, sensibilisation)
- Mise en œuvre du protocole de suivi de l'effet de la pêche à pied récréative sur l'herbier de zostère naine

2/ Co-construction/contribution des participants

- Elaboration du plan d'action local pour une pêche à pied récréative durable dans le Bassin d'Arcachon après-Life (objectifs/actions à poursuivre/à mettre en place).

L'animation est assurée par Delphine Martins, coordinatrice du projet Life et Benjamin Beriou qui participe à la mise en œuvre du projet tant pour les actions de terrain que pour le travail d'analyse, synthèse et restitution. Melina Roth, Directrice du PNMBA, rejoint la réunion dans la matinée pour assister aux échanges relatifs au plan d'action local.

Le dernier comité local de concertation remonte à novembre 2015 alors que deux réunions par an sont organisées depuis le début du projet Life. Cela est dû notamment au calendrier de travail du plan de gestion du Parc naturel marin, pour lequel un certain nombre de membres du comité Life est déjà fortement sollicité. Ce 5^e comité Life a été reporté de juin à septembre. Une dernière réunion aura lieu au printemps 2017 avant la fin du projet (fin avril 2017).

Frédérique Chlous, chercheur au Museum national d'Histoire naturelle, professeur d'ethnologie et de sociologie est présente à cette réunion en tant qu'observatrice. Elle assure une étude pour la coordination du projet Life, qui répond à l'obligation d'évaluation du processus de gouvernance. Elle se rend sur les différents territoires du Life pour rencontrer les acteurs des territoires, savoir ce qu'ils pensent de la concertation, de la manière dont cela s'est déroulé, et connaître leur point de vue sur les décisions prises. Madame Chlous prendra contact avec des membres du comité local de concertation (échantillon parmi toutes les catégories d'acteurs représentées au comité : services de l'Etat, collectivités, offices de tourisme, gestionnaires,

représentants de professionnels, organismes de recherche, centres d'éducation à l'environnement, guides naturalistes et de pêche, associations de pêcheurs plaisanciers et de protection de l'environnement) pour des entretiens individuels anonymes.

RAPPORT DES ECHANGES

Synthèse des actions menées en 2016

Comptages

Il est rappelé qu'il y a deux types de comptages :

- "Comptages simples" réguliers et fréquents sur 4 sites pilotes : une trentaine par an par site.
- "Comptages collectifs" sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon réalisés avec l'aide de bénévoles : 6 par an.

Les comptages simples permettront à l'issue du projet d'estimer la fréquentation annuelle sur les 4 sites pilotes.

Les comptages collectifs permettent notamment d'identifier les sites les plus fréquentés du Bassin et les espèces pêchées, et ainsi de préciser les futures actions de sensibilisation.

Enquêtes

Un premier questionnaire complet a été soumis aux pêcheurs en 2014 et 2015.

Un nouveau questionnaire simplifié est utilisé en 2016 se limitant à des éléments permettant d'évaluer l'efficacité de la sensibilisation.

Marées de sensibilisation

Près de 2 000 pêcheurs ont été sensibilisés sur le terrain en 3 ans.

La Hume et Pereire ont fait l'objet d'un nombre plus important de marées de sensibilisation, étant d'accès plus facile et les occasions de se rendre sur ces sites plus nombreuses (par exemple suivi de l'herbier à La Hume). Les bénévoles participant aux comptages collectifs sont également allés à la rencontre des pêcheurs.

Les dépliants sont donnés occasionnellement sur sites de pêche car peu adaptés aux conditions extérieures et les pêcheurs, souvent vêtus d'un maillot de bain en été, n'ont pas de quoi les ranger.

Les outils de mesure conformes possédés par certains pêcheurs (hors réglette Life) ont été soit achetés dans le commerce, soit de fabrication personnelle (encoche dans du plastique ou du bois, graduation gravée sur un manche de râteau, panier fabriqué en grillage maillé...).

Diffusion des réglettes et dépliants dans les structures relais

Il semble difficile de mettre les outils de sensibilisation à disposition dans les restaurants proches des accès à l'estran car nous ciblons des organismes qui peuvent intégrer un réseau et sont déjà un minimum sensibilisés au départ. Ils doivent ainsi être en capacité par exemple d'accompagner la remise de l'outil d'un discours sur l'utilisation de la réglette.

- ⇒ En complément des structures relais déjà identifiées, il est proposé de distribuer des réglettes et dépliants :
 - Auprès des loueurs de bateaux
 - Dans les bateaux écoles

Panneaux et affiches

A l'origine du projet Life, des grands panneaux sont prévus au niveau des accès aux sites de pêche. Sur le Bassin d'Arcachon nous avons également ciblé les ports d'où partent de nombreux plaisanciers, mais également les zones de corps-morts. Les communes et gestionnaires de ports ont été rencontrés mais en raison de l'encombrement des espaces et dans un souci d'intégration paysagère, un faible nombre d'implantations a été retenu. C'est pourquoi deux alternatives ont été proposées : des panneaux plus petits en dibond qui peuvent se fixer à un support existant (mur, poteau) ou des affiches plastifiées idéales pour les vitrines ou lieux de passage des pêcheurs (offices de tourisme, capitaineries, coopératives maritimes, campings...).

Les 3 formats contiennent les mêmes informations : encart sur le Parc naturel marin, bonnes pratiques, conseils sanitaires et sécuritaires, respect des activités conchylicoles, réglementation, habitats sensibles (herbiers de zostères, herbiers+hermelles, herbiers+enrochements).

Sur les grands panneaux en dur (sur poteaux bois), la réglementation, qui peut être amenée à évoluer (exemple des zones de réserve) sera indiquée sur une fiche amovible placée sous vitrine.

Les coûts de conception, fabrication et livraison sont entièrement pris en charge par le projet Life ; seule la pose est assurée par le gestionnaire partenaire.

La mise en place de cette signalétique dépend entièrement du choix des gestionnaires ; c'est pourquoi on pourra constater une absence d'information à certains endroits.

Avec un stock initial de 250 affiches, un certain nombre reste disponible pour les structures relais qui peuvent en faire la demande.

Au total 60 panneaux et affiches seront installés d'ici la fin 2016 sur le pourtour du Bassin d'Arcachon.

Formation auprès des structures relais

Les formations, réparties sur 4 sessions, ont réuni 45 personnes et 30 structures.

Informations diverses :

Sensibilisation à La Teste de Buch

Sur la commune de La Teste de Buch, la sensibilisation sur le terrain est effectuée à l'île aux Oiseaux et au Banc d'Arguin. L'aiguillon et Le Rocher concentrent très peu de pêcheurs, il n'y a donc pas de marée de sensibilisation à ce jour sur ces sites. L'installation d'un panneau "bonnes pratiques" au Rocher a été envisagée. Cependant, en bout de digue, l'impact sur le paysage aurait été important, et sur le parking, cela n'aurait pu être que provisoire car des travaux sont prévus. Par ailleurs au vu du coût du panneau (près de 1 481 € TTC) l'investissement par rapport au nombre de pêcheurs n'est pas négligeable.

Le service corps-morts de La Teste possède des réglottes et dépliants, à disposition des usagers. En début d'année 2016, un mail a été envoyé à l'ensemble des occupants corps-morts pour leur signaler la possibilité de se procurer les outils de sensibilisation.

D'autres communes ont effectué la même démarche.

Site internet Life Pêche à pied de loisir (NB : nouvelles informations par rapport à celles données en réunion)

Une version non complète du site sera accessible en fin d'année 2016, deadline imposée par l'Europe qui ne financera pas cette action si elle n'est pas réalisée dans les temps. La version définitive sera en ligne en février 2017.

Le projet dans son ensemble y sera expliqué et tous les territoires seront décrits ; des pages seront donc consacrées au Bassin d'Arcachon.

La gestion et l'actualisation de ce site après la fin du projet Life sera assurée par la (ou les) structure(s) qui prendra le relais de l'animation du réseau national Pêche à pied de loisir initié par le projet (désignation et forme en cours de discussions). Sa durée de vie doit être de 5 ans minimum, à la demande de l'Europe. L'animateur sera en contact avec un référent du PNMB qui sera en mesure de lui fournir les nouvelles informations à ajouter/modifier sur son territoire (ex : changement de réglementation).

En parallèle ou à l'issue des 5 ans, le PNMB pourra créer une page thématique sur son propre site internet, qui s'inspirera du travail réalisé pour le site Life et qui sera plus pérenne.

Zones de réserve palourdes

De nouvelles zones de réserve palourdes devraient être mises en place en octobre ou novembre 2016.

Suivi de l'effet de la pêche à pied de loisir sur l'herbier de zostère naine (*Zostera noltei*)

La pêche la plus pratiquée dans le Bassin d'Arcachon est celle de la palourde, principalement effectuée sur l'herbier de zostère naine. C'est donc l'effet de la pêche sur cet habitat qu'il a été décidé d'étudier. Le site pilote le plus accessible pour l'équipe est celui de La Hume sur lequel l'on peut se rendre facilement toutes les deux semaines.

Aujourd'hui la méthode comporte des biais comme par exemple la précision du GPS (entre 60 cm et 1,20 m) qui peut limiter le repérage des points ou le fait qu'un point témoin ait été perturbé entre deux relevés.

L'herbier de Pereire (zostère naine et zostère marine) est soumis à rude épreuve, surtout en été avec le piétinement des nombreux pêcheurs et plagistes. Cet herbier naissant est en plein développement et est même parfois arraché. La problématique est différente de celle du vaste herbier de zostère naine qui couvre une grande partie du Bassin, et ne pouvait être intégrée au protocole mis en place.

Cependant une attention pourrait y être portée dans le cadre du futur plan d'action pêche à pied de loisir.

Plan d'action local

L'élaboration d'un plan d'action local pour une pêche à pied récréative durable est inscrite dans le projet Life. Il s'agit de définir les objectifs et actions à poursuivre/mettre en place à l'issue du Life et pour les années à venir. A l'origine, l'équipe coordinatrice du projet parlait d'une vision à 5 ans mais la durée du plan d'action peut être adaptée en fonction des outils de gestion de chaque territoire (DOCOB Natura 2000, plan de gestion existant ou en cours d'élaboration, pas de plan de gestion...). Ce plan d'action doit être livré à l'Europe fin novembre.

La méthodologie du projet Life initiée depuis plus de deux ans sur le Bassin d'Arcachon prévoit la rédaction de ce plan d'action comme un point d'aboutissement qui devra trouver une articulation avec le plan de gestion du PNMBA pour être mis en œuvre.

L'assemblée est invitée à participer et à faire part de ses suggestions d'actions. Celles-ci pourront être portées par le Parc naturel marin et/ou les acteurs du territoire, il ne faut donc pas se limiter. **Elles sont reportées dans ce compte-rendu et dans le diaporama présenté (fichier PDF joint).**

Nous précisons que les actions proposées viendront alimenter le plan de gestion mais on ne retrouvera pas exactement les chapitres dans celui-ci car le conseil de gestion priorisera les actions par la suite.

Pistes de réflexion :

Avant de définir les actions, le plan d'action devra identifier les dysfonctionnements majeurs connus auxquels il se propose de répondre.

Exemple de dysfonctionnement : à Pereire, des pêcheurs de coques lors de la basse mer à midi laissent leur récolte au soleil tout l'après-midi sur la plage => problèmes sanitaires.

Piste d'action : sensibiliser aux aspects sanitaires (conservation, réglementation, interdictions).

Actions proposées en séance, rassemblées par thématiques :

Sensibilisation des pêcheurs aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement

- Sensibiliser sur les aspects sanitaires (conservation, réglementation, interdictions)
- Sensibiliser sur les espèces pêchées (milieux de vie, mode de conservation et de consommation – faire dégorger par ex)
- Sensibiliser sur la réglementation (quantités, mailles)
- Sensibiliser aux bonnes techniques de pêche en fonction des espèces et de leur environnement (moyens : communication, Vidéos/tutoriels sur les techniques de pêche, l'utilisation des patins à vase...)

Sensibilisation de tous les publics

- Inciter des prestataires (guides) à faire des sorties pêche à pied de qualité / initiation à la balade pêche à pied et découverte de l'estran pour le grand public (offre actuelle insuffisante pour toucher un maximum de monde en demande)
- Mettre en place des formations à l'attention de ces professionnels (discours commun, de qualité...) (moyens : formation assurée par des guides expérimentés et/ou intégrer le programme de formation du CD33 pour les guides nature du département - thème de l'estran pas abordé jusqu'à présent)
- Former des structures relais (associations, OT, organismes en contact avec le public...) pour une plus large et bonne diffusion de l'information
- Sensibiliser le jeune public (moyens : interventions dans les écoles, centres de loisir ; toucher le cadre familial)
- Participer à des événements, expositions / S'associer à l'événementiel local du BA

Réglementation

- Adapter la réglementation au Bassin d'Arcachon (ex : autorisation/interdiction de certains outils, de certaines pratiques, sur certains habitats, réglementation sur certaines espèces...)
- Mettre en place un contrôle renforcé sur certains sites (moyens actuels des Affaires maritimes insuffisants pour tout le département et pour tous les types de suivis)
- Communiquer régulièrement sur les actions de police pour les valoriser (pour que le public sache que ça peut arriver, sans entrer dans le détail des chiffres)
- Clarifier/border/matérialiser sur place les zones d'interdiction (réserves naturelles, zones de cantonnement...)

Mise à disposition de l'information

- Avoir un site internet qui rassemble les connaissances pour le public. Site actualisé. Mettre en ligne une banque de films à visée pédagogique et liens vers autres sites
- Communiquer par les bulletins municipaux
- Communiquer via un réseau relai d'information (OT, communes, associations...)
- Organiser des « réunions » ouvertes plus largement au public, avec films pour animer (moyen : intervention/conférence au cours de manifestations locales)

Connaissance

- S'appuyer sur un réseau d'experts / Rechercher l'expérience « des anciens » et des spécialistes pêche et espèces pour connaître les bonnes pratiques à transmettre / référentiel
- Mettre en réseau les gestionnaires => partage d'information et de connaissance
- Réaliser des études sur les interactions activité PàPL/avifaune, habitats, ressources
- Poursuivre les actions initiées par le Life : sensibilisation, enquêtes, fréquentation, études

Réseau d'acteurs de la Pêche à pied de loisir

- Maintenir un lieu d'échange des acteurs de la PàPL (2 fois par an) (moyen : groupe de travail au sein du PNMB ? Nécessité d'avoir un animateur)

PROCHAINES ECHEANCES

- **21 octobre : les membres du comité sont invités à apporter leurs contributions au plan d'action avant le 21 octobre auprès de Delphine Martins.**
- Fin novembre : Plan d'action local pour une pêche à pied récréative durable dans le Bassin d'Arcachon
- Fin 2016 : fabrication, livraison et pose des 4 grands panneaux bonnes pratiques restant
- Avril 2017 : fin de l'étude sur la caractérisation et l'évolution des pêches à pied de loisir
- Avril 2017 : diagnostic final
- Avril 2017 : 6^e et dernier comité local de concertation Life

Contacts :

Delphine MARTINS de MOURGUES

Coordinatrice Life+ Pêche à pied de loisir, PNM Bassin d'Arcachon

06.37.38.91.17

delphine.martins@aires-marines.fr

Benjamin BERIOU

Ambassadeur d'espace naturel Life+ Pêche à pied de loisir, PNM Bassin d'Arcachon

06.79.87.05.81

benjamin.beriou@aires-marines.fr

Lien ftp pour télécharger les documents publics relatifs au projet :

<ftp://extlife:projetlife@ftpagence.aires-marines.fr>

Ou <ftp://ftpagence.aires-marines.fr>

Login : extlife

Mot de passe : projetlife

Aller dans LIFE_PaPL_Bassin_Arcachon

Rq : les documents des autres sites Life+ coordonnées par l'Agence des aires marines protégées sont consultables par tous (PNM Estuaires picards et mer d'Opale, Golfe normand-breton, sud Finistère, PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis / Diagnostics, réglementation, études...).